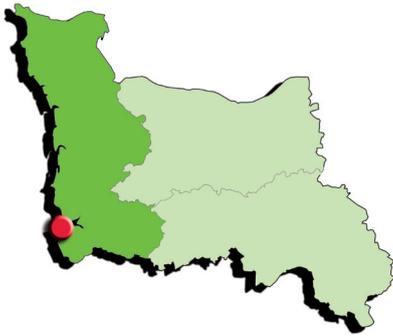




Pontorson, Beauvoir, Le Mont-Saint-Michel

La Caserne



Situation

Les communes de Pontorson, Beauvoir et du Mont-Saint-Michel se situent au sud-est du département de la Manche, en limite de région avec la Bretagne. Le site de la Caserne se trouve en rive droite du Couesnon où il précède l'entrée de la digue-route vers le Mont.



La caserne, le Couesnon et les polders

DREAL/M. Chevet

Typologie

Site pittoresque

Communes concernées

Pontorson, Beauvoir, Le Mont-Saint-Michel

Surface

101 ha

Date de classement

Décret du 6 juillet 2012

Histoire

Brassée par les plus grandes marées d'Europe, la baie du Mont-Saint-Michel est entourée d'une couronne de schistes métamorphiques d'où émergent les éperons granitiques de Carolles, Avranches, Saint-Broladre et Cancale. Des montées intrusives tardives ont formé des petits pointements de granit perdus dans l'immensité de la plaine marine : le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe. C'est sur ce dernier, qu'en 709, l'évêque Aubert d'Avranches consacre un premier sanctuaire à l'archange Saint-Michel. Sous l'impulsion d'une communauté de bénédictins, l'édifice primitif s'agrandit jusqu'au XIII^e siècle pour donner naissance à une superbe abbaye. Les milliers de « miquelots » qui viennent en pèlerinage au « Mont Saint-Michel au péril de la mer » doivent traverser les grèves battues par les marées, traverser des bras de rivières et éviter les sables

mouvants. Tous les ans, la mer dépose près d'un million de m³ de sédiments marins (la tange). Piégés par les plantes pionnières, ils se déposent sur les terres les plus reculées pour créer les herbous. Depuis le XI^e siècle, et la construction de la digue de la Duchesse Anne, les hommes ont cherché à gagner des terres sur la mer. Dignes et fossés de drainage tentent d'isoler de la submersion les terrains les plus hauts. En 1856, l'intervention de la compagnie des polders de l'ouest modifie l'équilibre naturel. Une digue frontale est dressée et le Couesnon est canalisé. En 1879, la digue-route vers le Mont est achevée et, inexorablement, la terre progresse vers le large. En 1901, un petit train à vapeur relie Pontorson au Mont-Saint-Michel. Abandonné en 1938, il cède la place aux véhicules automobiles pour lesquels on construit de grands parkings au pied du Mont,

principalement à l'Est de la digue route. Sur la terre ferme, le hameau de la Caserne se constitue le long de la voie d'accès au rocher, il est le point de passage « obligé » pour les pèlerins et les touristes. Les abords du Couesnon, de Beauvoir au sud de la Caserne, sont inscrits parmi les sites en décembre 1957 (la partie nord échappe complètement à toute mesure de protection). En 1969, un barrage sur le Couesnon accentue encore le phénomène de colmatage de l'estuaire. Le Mont-Saint-Michel et sa baie sont inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 1979. L'image du rocher surmonté de la « Merveille », isolé au milieu de l'immensité marine, est contemplée alors par plus de quatre millions de visiteurs par an. Sa renommée est internationale et l'Etat français s'engage à préserver la qualité de ce paysage unique au monde. La baie (sur plusieurs communes bretonnes et normandes), avec le domaine public maritime y adjoignant sont classés parmi les sites en mai 1987 (voir sites 50057 et 50058). Si la prise de conscience de l'ensablement du Mont date des années 1970, c'est en 1995 que l'Etat travaille avec les collectivités locales et le syndicat mixte de la baie pour trouver des solutions. Les études hydro sédimentaires durent 10 ans et, en 2005, les travaux commencent pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. En 2009, le nouveau barrage de la Caserne permet de créer des effets de chasse grâce au Couesnon. A l'aval des travaux hydrauliques doivent permettre de diviser la rivière en deux chenaux pour favoriser sa « divagation ». La digue route



Le nouveau barrage et La Caserne

sera détruite et remplacée par une passerelle sur pilotis, les parkings sont transférés au sud de la Caserne avec des bâtiments d'accueil pour les visiteurs. Des navettes et des cheminements piétons permettent de rallier le Mont. Afin de compléter les mesures de protection existantes, le site de la Caserne est classé parmi les sites en juillet 2012. Cette protection doit permettre de mieux accompagner les aménagements et d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux paysagers.

Le site

Du sud ou de l'Est, l'arrivée au Mont-Saint-Michel permet de découvrir de larges vues sur les polders. L'agriculture y dessine une mosaïque de champs aux couleurs changeantes selon les saisons. De grands alignements de peupliers structurent le paysage et accompagnent les fermes et les chemins bordés de digues et de fossés. Depuis l'extérieur, masqué par la végétation, le hameau de la Caserne ne laisse pas deviner son urbanisation. De grands polders cultivés précèdent l'entrée et c'est une surprise que de se retrouver dans un univers d'hôtels, de restaurants, de supermarché et de boutiques de souvenirs aux couleurs criantes. Entre eux, de vastes espaces en bitume sont parcourus par des milliers de visiteurs venus prendre une navette pour le Mont. La nuit, les éclairages trop vifs brouillent le spectacle exceptionnel du Mont et de sa douce mise en lumière. Ici, tout fait oublier que l'on entre dans un des paysages les plus connus au monde. Seul le nouveau barrage (hors site) est une réussite architecturale et une prouesse technique. Entre les bâtiments touristiques et les parkings, un camping étire ses bungalows et des logements provisoires pour les ouvriers du chantier. Au sud et à l'Est, le nouveau parc de stationnement, immense, est traversé d'une large voie piétonne qui rejoint l'aire des navettes (près du barrage). De grands espaces en enrobé sont entrecoupés de talus plantés et de cheminements. En saison, ils sont recouverts par la marée des véhicules de tourisme et la foule.



La place des navettes

Devenir du site

Pendant la période de travaux, l'entrée emblématique du Mont-Saint-Michel est bouleversée. Le lit du Couesnon est sens dessus dessous, des engins de travaux publics sillonnent les herbus et les grèves. Les abords du Mont sont devenus un chantier titanesque. Le réaménagement du sud du hameau de la Caserne est pratiquement terminé, il ne reste plus que quelques bâtiments de bureaux et d'accueil à achever. Il faudra attendre quelque temps avant que l'ensemble prenne l'aspect voulu par ses concepteurs et que les nouvelles plantations masquent une urbanisation quelque peu anarchique. Les nouveaux accès du Mont Saint-Michel, aménagés dans le cadre du RCM, modifient totalement la partie maritime de la Caserne qui devient désormais à vocation piétonne. Il restera à trouver une unité pour tous ces éléments disparates. Une charte d'aménagement précisera les modalités applicables aux projets pour garantir qualité et cohérence. L'espace rural périphérique devrait conserver sa destination agricole avec un caractère ouvert.



DREAL/M. Chevret

Parkings au milieu des polders



A. Peter / Veolia

Le projet de cheminement piéton

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).